

SAINT-SÉVERIN TOURNÉE VERS LES FAMILLES

Juillet 2011



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

Bulletin municipal

La municipalité de St-Séverin, en collaboration avec ses partenaires les Caisses populaires de Mékinac et la MRC de Mékinac, ont inauguré officiellement les jeux d'eau et les modules de jeux.

Pour les élus de la municipalité, cette réalisation démontre l'importance qui est accordée aux jeunes familles et leurs enfants. **« Être en mesure d'offrir des activités intéressantes aux jeunes leur permet de passer un bel été et renforce auprès des parents, l'appartenance à la communauté »** a tenu à préciser madame Julie Trépanier, conseillère municipale.

Installés dans le parc municipal, les jeux d'eau et les modules de jeux ont nécessité des investissements de près de 90 000.00\$. Outre ces nouvelles acquisitions, les jeunes de la municipalité disposent d'un magnifique terrain de tennis, de skate et d'un terrain de balle.

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier très sincèrement monsieur Denis Bordeleau, dernier directeur de la caisse populaire de St-Séverin, pour avoir soutenu financièrement, aux fils des ans tous les projets qui pouvaient améliorer la qualité de vie de nos jeunes et leurs parents.

Pour le maire, Michel Champagne, cet investissement s'ajoute aux autres activités familiales qui permettent à notre communauté de se rencontrer et de tisser des liens.

« Vivre dans une municipalité ce n'est pas seulement dormir, manger et travailler. Il faut également des activités qui permettent aux gens de tous âges, de s'amuser et de se détendre. Que ce soit la randonnée cycliste, la Fête Nationale, la Fête des voisins, le tournoi de balle des familles ou la piste de ski de fond et de raquette, St-Séverin est une municipalité tournée vers les familles. »



RAPPEL

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2007-618 (NUISANCES DANS LA MUNICIPALITÉ)

ARTICLE 5 DÉPÔTS D'IMMONDICES

Constitue une nuisance et il est prohibé, le fait, par le propriétaire, le locataire ou toute personne occupant un terrain construit, en partie construit ou vacant, d'y laisser des ordures ménagères, des déchets sanitaires, des animaux morts, des excréments d'animaux, du fumier (sauf pour un usage agricole autorisé), ou d'autres détritiques quelconques.

Par respect pour les citoyens et l'environnement, il est de votre responsabilité de les ramasser. Aussi, lors d'une ballade avec votre animal de compagnie, pensez à apporter un sac pour recueillir ses matières indésirables laissées sur une propriété d'autrui ou sur le trottoir.

Si chacun nettoie le devant de sa porte, toute la municipalité sera propre

3^e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que la date d'échéance pour le 3^e versement des taxes municipales 2011 est le **5 août** prochain.

Après cette date, les taxes non acquittées porteront intérêt aux taux de 15 % l'an. Les taxes peuvent être payées par le service postal, par l'intermédiaire de votre institution financière ou directement au bureau municipal.

Merci

☆☆
☆☆
☆☆ Attention, attention **les Anges du boulot** feront le tour du village **MARDI le 19**☆☆
☆☆ **JUILLET** afin de **ramasser les cannettes et les bouteilles vides** comme activité☆☆
☆☆ d'autofinancement. Si vous souhaitez nous encourager, laissez les cannettes et les☆☆
☆☆ bouteilles sur votre galerie et nous passerons les chercher.☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆
☆☆ Merci beaucoup à l'avance ☺☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆
☆☆ Les Anges du boulot☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆

OMH DE SAINT-SÉVERIN

Logement 3½ à louer, pour personnes à faibles revenus et âgées de 50 ans.
Pour information: Manon Bourassa 819-536-0985

COMMUNIQUÉ

COLLECTE DE CONTENANTS D'HUILE ET DE PEINTURE

Nous rappelons à la population qu'il est possible d'apporter vos contenants d'huile ou de peinture à l'hôtel de ville. Cependant nous vous demandons de venir pendant les heures d'ouverture du bureau municipal et nous en aviser, afin que nous puissions immédiatement placer ces contenants à l'intérieur du conteneur. Ceci pour éviter tout désagrément à l'environnement. Vous pouvez également apporter vos piles usagées. Nous verrons à les acheminer vers un éco centre de la Régie. Nous vous remercions de votre collaboration.

Les huiles acceptées

Moteur:

Moteur synthétique

Système hydraulique

Circulation, huile pour turbine

Lubrification pour machine à papier

Pour transmission

Pour système servo-direction

D'engrenage

Végétale: (sous forme liquide)

Raffinée

Diélectrique pour transformateur

Pour système de réfrigération

Pour compresseur

Minérale caloporteur

Pour moteur à bateau avec opération domestique

Lubrifiant aérosol

Chaines

Moteur 2 temps

Les filtres acceptés

Pour huiles utilisées pour les moteurs à combustion interne

Les systèmes hydrauliques et les transmissions, incluant les filtres à diesel

Pour système de chauffage au mazout léger

À antigel

Séparateur air/huile

COMMUNIQUÉ

COLLECTE DE CONTENANTS D'HUILE ET DE PEINTURE (suite)

Produits non acceptés

Fluide caloporteur éthylène glycol

Fluide caloporteur propylène glycol

Fluide caloporteur silicone

Fluide caloporteur de synthèse aromatique

Fluide hydraulique résistant au feu

Colorant pour fluide hydraulique

Graisse

Additif pour l'huile

Traitement pour l'huile, pour diesel

Produit de rinçage de moteur ou équipement

Fluide pour démarrage, à freins

Graisse antirouille

Huile pénétrante

Huile pour vérin hydraulique/de plateforme

Huile 3 en 1

Huile à fusil

Kérosène

Antirouille à base d'uréthane

Huile pour machine à coudre

Huile émulsionnée

Cire

Huile à moteur pour bateaux

Huile à chauffage

Huile mélangée à de l'essence

Filtres non acceptés

Filtres à essence

Filtres à l'air

Filtres à air pour système de chauffage au mazout léger

Filtres, type bas

Régie des incendies du Centre Mékinac



Juillet : les déménagements et les vacances

La Régie des incendies du Centre-Mékinac souhaite la bienvenue à tous les nouveaux résidents et si des questions ou des informations concernant la sécurité incendie vous sont nécessaires nous sommes là pour vous répondre.

Voici quelques informations sur la sécurité:

- ⇒ Nouvelle demeure: nouveau avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone, avec une nouvelle pile.
- ⇒ Vérification du panneau électrique par un maître électricien pour éviter la surcharge des circuits.
- ⇒ Apportez les boîtes vides à la récupération, n'encombrez pas l'entrée ou les balcons.
- ⇒ Entrez les produits dangereux dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.
- ⇒ Avoir un extincteur portatif portant le sceau d'homologation reconnu comme ULC.
- ⇒ Les feux à ciel ouvert sont interdits sauf avec l'autorisation du service d'incendie. Vous devez vous procurer un permis auprès de ce service. **Ce permis est gratuit.** Consulter le site de la SOPFEU pour savoir s'il y a interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Il est interdit de détruire par le feu, les vieux bardeaux d'asphalte, les huiles de moteur usées ou autres matières goudronnées, les pneus.
- ⇒ Avant de faire un feu à l'extérieur, pensez à vos voisins, certaines personnes ont des problèmes de santé, ou des vêtements sur la corde à linge.
- ⇒ Un numéro civique bien à la vue, bien éclairée simplifie la tâche des intervenants d'urgence.
- ⇒ Faire un plan d'évacuation avec les enfants pour les familiariser au nouvel endroit.

Pour tout autre renseignement contacter la Régie des incendies du Centre-Mékinac au 418-365-3525

Bonnes vacances à tous

René Tourigny, directeur

L'équipe du Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac de retour au bercail!

Après plus d'un an, l'équipe du Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac a enfin pu retrouver ses locaux du 581, rue Saint-Paul à Saint-Tite! En effet, un incendie avait endommagé la bâtisse en avril 2010, causant ainsi la relocalisation de l'équipe dans des locaux temporaires.

C'est donc dans des locaux revampés que l'équipe du Carrefour jeunesse-emploi recevra sa clientèle, lui offrant les mêmes services professionnels et gratuits qu'à l'habitude.

Les clients pourront venir rencontrer des conseillères en emploi, en entrepreneuriat, en retour en région, en réintégration au marché du travail ou à l'école ainsi qu'en orientation scolaire et professionnelle.

En libre service, les clients ont accès à deux postes informatiques sur lesquels il est possible de faire de la recherche sur Internet. Un centre de documentation, des babillards d'emplois et des journaux et magazines sont aussi accessibles sans rendez-vous.



Malgré les innombrables boîtes à défaire, toute l'équipe était très heureuse d'enfin retrouver ses locaux! Sur la photo, de gauche à droite : Kathleen Béland, conseillère en information scolaire et professionnelle; Karine Genest, conseillère en emploi; Sonia Fiset, adjointe administrative et Guy Veillette, directeur général

Le Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac est ouvert, pour la période estivale, de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi, et de 8 h 30 à 12 h, le vendredi.

Catherine C. Denis Agente de communication et de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac 418 365-7070
| catherine.cdenis@cjemekinac.org

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le bulletin précédent, la bibliothèque sera ouverte le samedi 23 juillet prochain.

Vente de livres usagés : suivi

Malgré la mauvaise température et le report de l'activité au dimanche, la vente de livres usagés a connu du succès et rapporté 238 \$, en plus de se dérouler dans la bonne humeur générale. Nous espérons renouveler l'expérience l'année prochaine. Merci aux bénévoles qui ont participé et à leurs conjoints (pour les bras!).

Votre Bibliothèque en ligne

Pour accéder aux ressources électroniques offertes sur le site de la Bibliothèque ou pour bénéficier des différents services à distance (réservation de volumes, renouvellement de prêt, demande de prêt entre bibliothèques), consultez l'adresse suivante :

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/portail/index.aspx?page=3&BID=108>

Le catalogue est en libre accès mais pour profiter des autres services, vous devrez vous identifier en inscrivant votre numéro d'utilisateur et votre NIP (tous les usagers ont un NIP, adressez-vous à la bibliothèque si vous ne connaissez pas le vôtre).

Le nez dans les livres

Suggestions pour l'été.

Chrystine Brouillet. *La double disparition*

Joël Champetier. *Reset*

Jean-Pierre Charland. *Les folles années, t.4 Eugénie et l'enfant retrouvé*

Michael Connelly. *Les neuf dragons*

Arne Dahl. *Jusqu'au sommet de la montagne*

Michel David. *Au bord de la rivière, t.1 Baptiste*

Robert Goddard. *Par un matin d'automne*

John Grisham. *La confession*

Marc Lévy. *L'étrange voyage de monsieur Daldry*





Shahriar Mandanipour. *En censurant un roman d'amour iranien*

Guillaume Musso. *L'appel de l'ange*

Fred Vargas. *L'armée furieuse*

Nous vous rappelons qu'Internet est offert gratuitement aux heures habituelles d'ouverture de la Bibliothèque, c'est-à-dire le lundi de 18 h à 20 h et le samedi de 10 h à midi.

1^{er} AOÛT AU 31 AOÛT 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1 Bibliothèque 18h00 à 20h00	2	3	4 	5	6 Bibliothèque 10h00 à 12h00
7	8 Bibliothèque 18h00 à 20h00	9	10	11 	12	13 Bibliothèque 10h00 à 12h00
14	15 Réunion du conseil 20h00 Bibliothèque 18h00 à 20h00	16	17	18 	19	20 Bibliothèque 10h00 à 12h00
21	22 Bibliothèque 18h00 à 20h00	23	24	25 	26	27 Bibliothèque 10h00 à 12h00
28	29 Bibliothèque 18h00 à 20h00	30	31	